



COMMISSION DE DISCIPLINE

Présents : MM. Robert LUCANTE, Alain AGUILAR, Patrick BACCHETTA, Nourédine BAHY (Représentant des Délégués), Hubert BANEY (Représentant des Arbitres), Michel BIRON, Henri CASSOU CONTE, Jean Louis DARDAUD, Michel DESCHAMPS, Martial DUCOIN, Bernard DUPUCH, Gilbert MARTINEZ.

Excusés : Mme Karine DAUMENS. MM. Christian JUYON, Jawad MOUKA.

Ouverture de séance à 18 H 00.

Ont été enregistrés :

1° Avertissement : 141

2° Avertissement : 30

3° Avertissement = 1 match de suspension ferme : 1

1 Match de suspension ferme : 2

3 Matches de suspension ferme : 2

4 Matches de suspension ferme : 3

5 Matches de suspension ferme : 1

Dossier mis en instruction : 1

Suspendu à titre conservatoire : 3

Match perdu par pénalité : 1

COMMISSION DE DISCIPLINE

Attention : le présent document a pour seule fonction de communiquer des délibérations de la Commission Départementale de Discipline à titre d'information. Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions et les procès - verbaux sont toujours consultables via Foot clubs.

	<u>Qualité</u>	<u>Clubs</u>	<u>Date Match</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Sanction</u>
Féminines à 11 Brassage Poule A	Joueuse	F.C. Bassin Arcachon	29/09/2019	30/09/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
Féminines à 11 Brassage Poule B	Joueuse	S.A. Cissacais	29/09/2019	30/09/2019	5 Matchs de suspension ferme. Art 6
U 17 Brassage Niveau 1 Poule B	Joueur	SP.A. Mérignacais	21/09/2019	22/09/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 10
U 17 Brassage Niveau 1 Poule C	Joueur	Stade Pessacais.U.C	21/09/2019	22/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
Senior Coupe Gironde Seat / Skoda	Dirigeant	R.C. Bordeaux Métropole	28/09/2019	29/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
U 19 Coupe de la Gironde	Joueur	Targon Soullignac .F.C	28/09/2019	29/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	A.S. Coteaux Dordogne	28/09/2019	29/09/2019	Dossier en instruction disciplinaire
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	A.S. Coteaux Dordogne	28/09/2019	29/09/2019	Dossier en instruction disciplinaire
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	Bouliac .F.C	28/09/2019	29/09/2019	1 Match de suspension ferme. Art 4



COMMISSION DE DISCIPLINE

U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Joueur	A.S. Coteaux Dordogne	28/09/2019	29/09/2019	Dossier en instruction disciplinaire
U 17 Coupe Gironde Crédit Agricole	Club	A.S. Coteaux Dordogne	28/09/2019	29/09/2019	Match perdu responsable arrêt de la rencontre

Clôture de séance à 19 h 45

Le Président de Séance
Robert LUCANTE

Le Secrétaire de Séance
Martial DUCOIN



COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappels pour informations

Gestion des avertissements qui se superposent avec des expulsions

Cas numéro 1 : exclusion d'un licencié ayant déjà un avertissement au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe. L'avertissement est conservé.

Cas numéro 2 : exclusion d'un licencié ayant déjà deux avertissements au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe + 1 match ferme.

De ce fait les avertissements antérieurs sont purgés et remis à zéro.

Rappel règlement disciplinaire relatifs aux avertissements :

1^{er} Avertissement : inscription au fichier

2^{ème} Avertissement : inscription au fichier

3^{ème} Avertissement : 1 match ferme si entre le 1^{er} et le 3^{ème} avertissement moins de trois mois se sont écoulés.

Rappel police des terrains et infrastructures sportives

Article 2.1.b de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter « **avant, pendant ou après le match** » du fait de l'attitude du **Public**, des **Joueurs** et des **Dirigeants** ou de **l'insuffisance de l'organisation**. Néanmoins, les **Clubs Visiteurs (...)** sont responsables lorsque les **désordres** sont le fait de leurs **Joueurs, Dirigeants** ou **Supporters**.